

Résolution sur les études en français

(sur la base de la résolution adoptée par la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles du Parlement francophone des jeunes en juillet 2015 à Berne)

Luxembourg | 8-11 juillet 2017

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Luxembourg (Luxembourg) du 8 au 11 juillet 2017, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

CONSTATANT que nous sommes face à une montée en popularité de certaines

langues internationales et que le français semble perdre son

importance sur le plan international;

CONSIDERANT que la langue française est le véhicule des cultures et valeurs

francophones et qu'étudier en cette langue ouvre la porte à ces

cultures riches et diversifiées ;

SOULIGNANT que le marché économique francophone constitue actuellement

un poids économique fondamental dans le développement des affaires internationales et qu'il est appelé à s'accroitre de

façon considérable au cours des prochaines décennies ;

CONSIDERANT que la langue française est un atout et permet de multiplier ses

chances sur le marché international de l'emploi et de pouvoir

s'ouvrir les portes des entreprises francophones;

NOTANT que les jeunes souhaitant se préparer à une vie professionnelle

où d'autres langues sont prédominantes sont davantage poussés

à se former dans une langue autre que le français ;

CONSIDERANT que l'appauvrissement des ressources et publications

académiques en français au niveau post secondaire rend la formation en français moins attrayante et diminue les possibilités de publication scientifique et d'obtention de brevet

en français;

INVITE les parlements et les gouvernements de la Francophonie à

renforcer le secteur de la diplomatie culturelle en établissant des instituts spécialisés dans la promotion de la culture francophone dans plusieurs domaines, notamment les arts, le

cinéma, la littérature et l'apprentissage de la langue française ;

ENCOURAGE les États francophones à rendre l'apprentissage du français

comme langue seconde plus attrayant afin d'élargir le nombre d'étudiants maitrisant la langue française et ayant la possibilité

de se former en cette langue;

INVITE

la Francophonie à entreprendre une initiative de subvention des éditeurs de manuels scolaires traduits en français afin que le prix coûtant de ces manuels soit égal à la version en langue originale;

INTERPELLE

les États francophones à adopter la langue française en tant que langue d'entreprise et de formation ;

EXHORTE

les États membres de la Francophonie à prendre part à une politique d'harmonisation qui consiste à assurer un suivi efficace quant à la formation et à la qualité de l'enseignement dans les instances éducatives de l'espace francophone;

INCITE

la Francophonie et l'Agence universitaire de la Francophonie à renforcer les partenariats entre les universités francophones, à la fois entre les universités du Sud et entre les universités du Nord et du Sud ;

ENCOURAGE

la Francophonie et les états francophones à renforcer la mobilité internationale, le soutien financier et la continuité des allocations de bourses d'études pour les étudiants francophones ;

ENCOURAGER

l'Organisation internationale de la Francophonie en partenariat avec l'AUF à mettre sur pied un programme d'échange francophone de type Erasmus afin de promouvoir les cultures francophones et la formation universitaire en langue française.